



Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Compte rendu de la Réunion N°3 du Comité Directeur le 26 septembre 2020 à Labège

PRESENTS :

Eric Irvoas Président
Jean-Marc Gibrat Trésorier
Jean-Luc Lomon Secrétaire général
Patrick Bournissou, Stéphane Bodou, Estéban Bourrouffiès, Chris Cessio, Laurent Chamerat, Jean-Jacques Dousset
Patrick Fouché, Julien Garcia, Etienne Herbemont, Régine Laubertie, Christian Laubertie, Dominique Menez, Louis Mesnier.

ABSENTS EXCUSES :

Hélène Davit, Marie-Agnès Altier, Jean-Jacques Cantagrel, Patrick Fontana, Loic Hallier, Patrick Vaugeois, Brigitte Wasch, Pascal Wisniewski.

ABSENT NON EXCUSE :

Jean-Michel Mostacci

REDACTEUR DE SEANCE :

Jean-Luc Lomon

PROCHAINES REUNIONS DU CD :

Samedi 5 décembre (Labège à confirmer)

ORDRE DU JOUR :

- Mot du président
- Accueil Esteban Bourrouffiès
- Approbation du compte rendu du Comité directeur N°2 du 04-07-2020
- Point financier
- Commission événement - Fête du ciel
- Préparation du budget 2021 par commission
- Bilan été (PP-Delta-Kite)
- Point bateau LOVL
- Point Font Romeu
- Point UNSS-Section sportive
- Formation cerf-volant
- Divers :
 - APL
 - Covid
 - Autres

Avec 11 élus présents le quorum (7) est atteint, le Comité Directeur peut valablement délibérer.

MOT DU PRESIDENT

Eric remercie les membres du CD ayant fait le déplacement.

Les points marquants depuis la dernière réunion sont :

La reprise des vols et des autres pratiques du vol libre avec une forte fréquentation des sites.

Le nombre de licenciés est sensiblement le même qu'en 2019 à la même époque. La légère baisse est due au kite et au cerf-volant. Par rapport à 2018, les données concernant le CV-Boom et les féminines sont faussés par une prise importants de licence éducatif. Malgré cela, les chiffres sont encourageants mais définissent les secteurs à développer.

LICENCES	2020	2019	2018
TOTAL	4582	4762	5178
KITE	636	810	926
PP/DELTA	3771	3737	3746
CV/BOOM	78	169	537
JEUNES	269	396	768
FEMMES	797	836	1046

Lors d'une réunion au CNOF les fédérations ont évoqué une baisse de 20 à 30% du nombre de licencié.e.s. La FFVL reste stable.

La reprise des formations fédérales qui affichent complet.

La signature d'une convention FFVL-LOVL qui officialise au 1^{er} septembre l'intégration du pôle à la LOVL.

Estéban Bourroufiès est employé par PSA/GESL31, son emploi fait l'objet d'une convention PSA/GESL31-LOVL. Il est membre de l'ETR et en charge du pôle. Son temps de travail non affecté au pôle sera consacré à la Ligue en concertation avec Laurent.

Il est à noter que par convention avec la FFVL, le fonctionnement du pôle ne coûte rien à la Ligue. La participation financière de la ligue sera couverte par des tâches exécutées par Estéban pour le compte de la ligue.

ACCUEIL ESTEBAN BOURROUFIES

Estéban a intégré la Section Sportive de Font Romeu en 2011. Il a validé son DEJEPS fin 2019. Il est resté au côté de Julien pendant les 2 années du monitorat. Il habite à Font Romeu. Il doit remplacer Julien en tant qu'entraîneur permanent et coordinateur de l'équipe pédagogique.

Tour de table de présentation.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CD N°2 DU 04-07-2020

Aucune remarque à propos du compte rendu ; Il est approuvé à l'unanimité des présents.

POINT FINANCIER

Au 25 septembre, apparaît un léger déficit Dépenses/recettes mais rien de préoccupant.

Recettes :

Le montant des cotisations est identique à celui de 2019.

Le montant des subventions ANS 2020 est semblable à celui de 2019.



La formation continue à alimenter les recettes.

Il reste à percevoir le reliquat des subventions Région 2019 et les subventions 2020.

Laurent et Jean-Marc sont chargés de relancer la Région car les comptes-rendus financiers ont été fournis.

La part « investissement » sera à zéro car elle concernait l'achat de « valises cerf-volant », projet reporté avec le départ de Michel.

La subvention au titre du BOP 2019 n'a toujours pas été versée. Julien doit contacter la DRJSCS (dossier envoyé).

Dépenses :

Du fait de la situation sanitaire et comme tous les ans pour la période de fin d'année, il y aura peu de dépenses nouvelles avant la fin de l'année. L'exercice 2020 sera vraisemblablement excédentaire. Cela va permettre à la Ligue de provisionner pour 2021 car les aides publiques risquent de baisser.

Il convient que chacun soit modéré dans ses propos sur cette situation excédentaire.

Remarques :

Aide à l'investissement 2020 ; cela concerne l'achat de matériel de vol pour le pôle. Laurent annonce que le matériel a été réceptionné. Eric demande que le compte rendu financier soit fait puis envoyé à la Région.

Nous avons reçu le courrier de l'ANS confirmant les sommes annoncées lors du CD2.

Bilans par commissions :

2 commissions n'ont rien dépensé à ce jour ; la commission féminine à la suite d'un changement de responsable et la commission sécurité qui n'envisage pas de rassemblement avant la fin de l'année.

Kite, pas de formation mise en place faute de candidat, une mutualisation avec PACA est envisagée.

Sites ; il existe un reliquat 2019. Pour 2020 5780€ d'aides financières ont été accordés. Dans le tableau récapitulatif, il serait bien de pouvoir faire apparaître les reliquats des années antérieures.

Jean-Marc rappelle l'importance du RIB joint aux demandes car le compte courant des associations peut changer.

Concernant la demande ANS HN, Laurent n'a pas de réponse. La gestion de cette demande est assurée par l'état.

Comme c'est un dossier national (non régional), il est suivi par Yves le DTN de la FFVL.

Formation ; la FFVL a prévu une ligne budgétaire supplémentaire (500 à 1000€) allouée aux ligues. Cette somme est destinée à la rémunération des professionnels encadrant les stages accompagnateur FFVL.

Pour 2020, le montant des dépenses pour l'équipe parapente devraient avoisiner les 21000€.

COMMISSION EVENEMENTS – FETE DU CIEL

Afin de garantir la liberté de paroles des membres du CD, Eric demande à Patrick de bien vouloir sortir car il est le trésorier du CDVL65.

Eric rappelle que les dossiers sont normalement traités en interne par chaque commission. Cette politique permet une meilleure fluidité de fonctionnement et un plus grand investissement/responsabilité des élus.

Christian souhaite un débat en CD ce qui est une procédure exceptionnelle et doit le rester.

Le litige porte sur une demande de la part du CDVL65 pour une aide financière de 2500€ pour l'organisation de la « Fête du ciel » et l'envoi par le CDVL65 d'une facture de 2500€ sans détail ; cette manifestation étant en mode « réduit ».

Le protocole établi précise que toute demande doit faire l'objet d'une réponse précisant le montant de l'aide allouée.

Ensuite chaque bénéficiaire envoie ses justificatifs détaillés afin de procéder au paiement de l'aide. Le montant final de l'aide tient compte de la somme totale dépensée en gardant le prorata de participation de la structure.

Concernant la « Fête du ciel » l'aide financière couvrirait presque la totalité des dépenses engagées (2967€).

Dans ces conditions, la commission refuse de payer la totalité de l'aide financière.

Christian fait remarquer que la somme (2500€) demandée est égale à l'aide financière consentie par la Ligue pour le PLAF. Une demande reçue n'est pas un accord formel et définitif sur une somme.

Laurent fait remarquer que les relations antérieures Ligue/CDVL65 ont été parfois chaotiques mais l'arrivée d'Isabelle et de son équipe a permis l'établissement de relations sereines tant avec la Ligue qu'avec les acteurs locaux (pratiquants, clubs, institutions).

Le dossier ne fait apparaître aucun message d'accord.



En principe la Ligue aide financièrement pour un montant maximum de 1/3 du montant total des dépenses envisagées.

Décision :

La Ligue ne souhaite pas mettre en difficulté le CDVL65, reconnaît l'intérêt de l'évènement et en financera une partie.

Le CDVL65 doit avant tout fournir un bilan financier de la manifestation et les justificatifs de dépenses joints.

La Ligue ne financera pas les frais de réparation de la navette, mais financera le reste à charge de l'évènement sur la base indiquée de 2967€, une fois déduite la contribution du CDVL prévue à hauteur de 1000€

Eric prendra contact prochainement avec la président du CDVL 65.

Eric demande à l'ensemble des commissions d'être plus vigilantes et rigoureuses dans la procédure de gestion des demandes d'aide financière établit par le CD.

PREPARATION DU BUDGET 2021 PAR COMMISSION

Eric rappelle que le budget prévisionnel doit être validé lors du CD n° 4 du 5 décembre. Il y a donc un travail de préparation pour chaque commission.

La Covid sera toujours présente en 2021, il faut donc repenser au mode opératoire pour les actions envisagées.

Aucune commission doit rester à zéro (sécu-mixité).

Action :

Prendre contact avec les associations ; Jean-Luc va envoyer un courriel explicatif à tous les présidents d'association.

Les commissions devront remettre leur travail au secrétariat avant le 15 novembre afin de laisser le temps au bureau pour préparer le budget prévisionnel.

BILAN ETE (PARAPENTE-DELTA-KITE)

Parapente :

Rien de plus que ce qui a été écrit dans le dernier CR de la réunion du bureau.

Accidentalité ; peu d'accidents en pratique encadré mais une légère augmentation en pratique loisir, la tendance est plutôt bonne.

Les décos officiels ont parfois été sur-fréquentés. Pour Annecy, le régulateur a rapporté qu'un tiers des décollages aurait pu mal se terminer.

Jean-Paul souligne que les professionnels ont constaté une augmentation de 15 à 30 % de leur activité école et bi-place.

Certaines écoles n'ont pas pu répondre à toutes les demandes avec la constitution de listes d'attente ce qui ne s'était jamais vu.

Concernant le matériel, les professionnels constatent une usure prématurée du matériel léger (voile et sellettes). Les professionnels sont inquiets. Il n'y a à ce jour aucun suivi chez les constructeurs et fournisseurs.

La rupture d'un écarteur bi-place est une première dramatique. La FFVL a réagi rapidement.

Concernant la formation, le nombre de brevets délivrés est en baisse de 60%. Le stage accompagnateur sera encadré par un professionnel car Laurent n'a plus de temps disponible.

Bilan positif pour les stages Qbi avec pour la première fois un stage totalement encadré par des moniteurs associatifs.

Le Week end secours organisé à Carmaux est complet ; public ciblé moniteurs pro et associatif, accompagnateurs et animateurs.

Le RASMO 2020 est annulé en présentiel, une version en ligne avec des conférences par thèmes est en préparation.

Le rassemblement de la commission nationale formation sera limité à un représentant par Ligue.

Le rassemblement de l'équipe régionale de formation est envisagé en novembre à Labège.

Eric rappelle que les recettes issues de la formation et des licences constituent le seul budget dont la destination est laissée à l'appréciation de la Ligue ; tous les autres étant fléchés.



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Boomerang

1 Coordinateur: Julien Garcia (2020) -> Christine Cessio (2021)	
5 Entraîneurs: <ul style="list-style-type: none"> - Estéban Bourroufiès (Responsable) - Philippe Retana - Julien Garcia - Didier Exiga - Julien Mathis 	1 Préparateur mental: <ul style="list-style-type: none"> - Benjamin Gaudry 1 Préparateur physique: <ul style="list-style-type: none"> - Thibault Crolet

Pôle Espoirs – Infrastructures

Lycée	FFVL / Ligue Occitanie	Creps
Internat: <ul style="list-style-type: none"> - Surveillants - CPE 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 Entraîneurs - 1 Préparateur mental - 2 Véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> - Service médical - Psychologue - Préparateur physique - Installations sportives
Lycée: <ul style="list-style-type: none"> - Proviseur - Professeurs 		
Cantine		

Pôle Espoirs - Planning hebdomadaire

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h							
9h							
10h		Séance		Séance		Séance vol	Séance vol
11h		Théorique		Théorique			
12h							
13h			Séance vol				
14h							
15h							
16h							
17h15		Préparation		Préparation			
		physique		physique			
19h30							

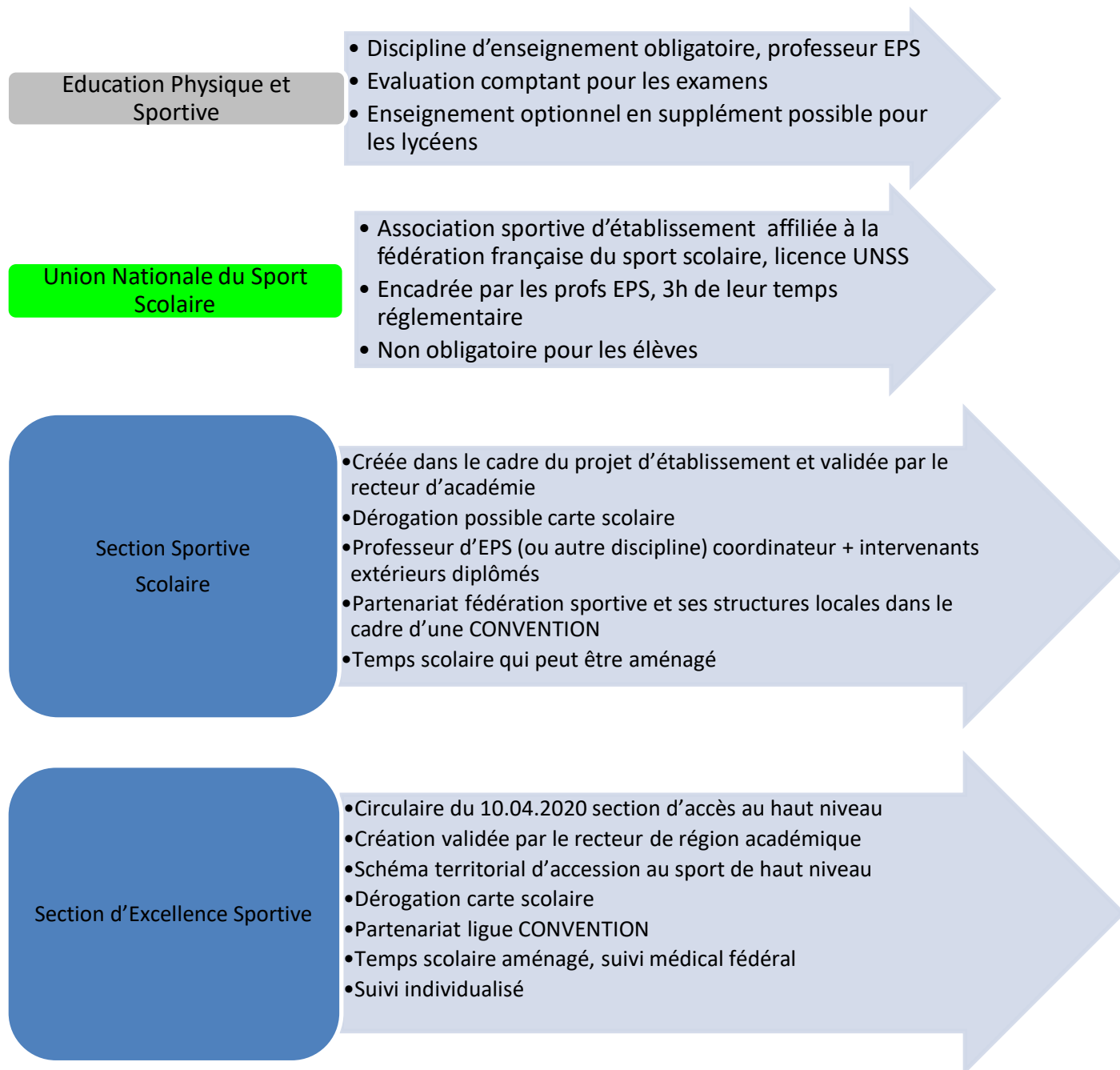


POINT UNSS – SECTION SPORTIVE

Présentation faite par Chris :
Organisation du sport scolaire

Ministère de l'éducation nationale Etablissement du second degré		
EPS	UNSS	Section sportive

Structures



Partenariat UNSS et FFVL

UNSS

Convention nationale UNSS – CMN annuelle – Formation des jeunes officiels – Programmes et calendrier

UNSS et FFVL

Organisation de la Coupe de France UNSS – Directeur départemental UNSS – structure fédérale d'accueil

FFVL

Conventionnement des établissements – commission jeunes – stage de sensibilisation des profs EPS - aides



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Boomerang

Quelques établissements conventionnés

Etablissement	Ville	Responsable	Ligue	Elèves 2018	2019	2020
AS lycee pablo picasso	Perpignan	jerome.seychal@neuf.fr	Occitanie	5	7	9
AS lycee prive polyvalent notre dame	Mende	joel.brugeron62@gmail.com	Oc	7	4	5
AS college rene billerest	Argelès Gazost	t.bohe@orange.fr	Oc	16	19	17
Section sportive – lycee pierre de coubertin	Font Romeu	christinecayron@free.fr	Oc	5	8	0
AS lycee hotelier quercy perigord	Souillac	marjorie.gasc@laposte.net	Oc	0	8	6
AS college et lycee victor considérant	Salins les Bains	lancon.hyenne@orange.fr	Bourgogne FC	9	8	9
Section lycee st jacques de compostelle	Le Puy en Velay	bongui.43@wanadoo.fr	AuRA	22	12	18
AS college le savouret	St Marcellin	dherbey.pascal@free.fr	Aura	14	9	0
AS lycee de saint just	Lyon	gilles.guilhin0885@orange.fr	Aura	9	8	9
AS lycee rosa parks	Montgeron	sophiesuzanne@outlook.fr	PiDF	14	21	35
SUAPS	Villeurbanne		Aura		9	8
SUAPS	Limoges	christophe.lafon@unilim.fr	Aura	45	38	45
SUAPS	St Etienne	xavierdimier@hotmail.fr	Aura	25	7	11
SUAPS	Aix en Provence	pascal.barnier@univ-amu.fr	PACA	15	26	20

Avec les remarques suivantes :

L'EPS est obligatoire, c'est un des programmes de l'éducation Nationale.

L'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) est une fédération sportive. Sa présence est obligatoire dans tous les établissements scolaires. Tout professeur d'EPS peut disposer de 3 heures dédiées à l'UNSS.

Les activités de l'UNSS font partie du projet solaire de l'établissement.

Le but de l'UNSS est le développement de la pratique sportive éventuellement différente de celles proposées par l'établissement.

L'UNSS organise un championnat.

L'UNSS a des liens avec les autres fédérations sportives (Jacky Bouvard est le responsable UNSS pour la FFVL).

Une section sportive a pour but le développement d'une activité sportive spécifique. Elle est d'un niveau de pratique supérieur à celui de l'UNSS. La discipline fait partie du projet de l'établissement et doit être validée par l'académie.

Un professeur est responsable de la section.

Une convention UNSS-FFVL existe depuis 1997.

L'UNSS ne met pas à disposition des moyens humains, c'est juste une organisation administrative. Le fonctionnement repose sur la convention. Le professeur responsable de la section n'est pas obligatoirement pratiquant de la discipline. Il doit être motivé car tout doit venir de l'établissement. La FFVL a créé une convention type (dès lors qu'un professeur a suivi le stage de sensibilisation à la pratique parapente) qui permet aux établissements scolaires d'établir des licences groupe jeunes, elle accorde une aide financière sous condition.



Calendrier :

Le prochain CD se fera probablement à Labège (à confirmer).

La date de l'AG de la FFVL n'est pas connue car elle dépend des dates des prochaines élections nationales.

Il se peut que les dates de l'AG et du CD nr1 2021 de la ligue évoluent.

Les commissions doivent penser à préparer leur compte rendu d'activité pour le début de l'année.

Ce problème de date devrait être solutionné pour le CD nr4.

ETR

Laurent précise qu'il va y avoir un profond remaniement au sein de l'ETR LOVL du fait des départs à la retraite de certains cadres techniques et peut être de leur non-remplacement immédiat.

Il pourrait y avoir des sollicitations externes, peut-être avec une plus grande implication des élus.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée.

Le secrétaire de la Ligue Occitanie

Jean-Luc Lomon



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Boomerang